



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 5 NOVEMBRE 2018, à 19 h, au Centre des loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

BÂTIMENT ACCESSOIRE
LOT # 3 687 593
545-3 BOUL. BLAIS EST

Démolition et reconstruction d'une remise avec droits acquis, un garage est également en place sur le terrain. La superficie totale des bâtiments accessoires passera de 76,54 m² à 82 m², la norme est de 65 m³.

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME DE ZONAGE SUIVANTE :

- ART. 11.5.3.1: LA SUPERFICIE MAXIMALE POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EST DE 65 M²

Après le projet, la superficie totale des bâtiments accessoires sera de 82m².

LE PROJET SERA AUSSI SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 22^e jour d'octobre deux mille dix-huit.

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre neuf heures et onze heures de l'avant-midi, le vingt-deuxième jour d'octobre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille dix-huit.

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

2018/10/22